

ALLOCUTION

VICE-PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DE L'INTERIEUR

PATRICK DEWAELE

Ghislenghien, le 30 juillet 2006.

Mesdames et Messieurs,

La plupart des anniversaires se fêtent dans la joie. Mais cette commémoration de la catastrophe de Ghislenghien ne se célébrera jamais que dans la tristesse et la mélancolie.

Je voudrais d'abord m'adresser aux familles des victimes.

Lorsqu'une mort survient de façon soudaine, horrible, que les victimes sont nombreuses et que tous les médias y consacrent leur attention pendant de nombreux jours, les familles des disparus ne sont pas seules. Elles se sentent accompagnées dans leur peine par la compassion d'une multitude d'inconnus. Mais un drame chasse l'autre. Et la foule est versatile. Elle se tourne alors vers d'autres chagrins. Le souvenir des victimes s'estompe petit à petit. Et les familles, souvent,

restent seules, avec le regret de ce qui fut et ne sera plus jamais.

Mais nous sommes ici, tout comme l'année dernière, pour vous dire que si le temps passe, nous n'oublions pas. Nous ne vous oublions pas.

Je voudrais aussi m'adresser aux membres des services d'incendie et de la police.

Je sais à quel point le drame de Ghislenghien vous a touchés. Vous avez été troublés parce que cette tragédie vous a rappelé de façon effrayante la dangerosité de votre métier. Vous avez été bouleversés parce que même si la mort est parfois au rendez-vous de vos interventions, elle n'avait jamais été aussi vorace.

Je sais que vous êtes impatients.

Vous avez eu longtemps le sentiment d'être les enfants oubliés de la politique. On vous écoutait à l'occasion, mais d'une oreille inattentive puisque le citoyen, ce baromètre des choses de l'Etat, vous appréciait et vous aimait.

Depuis, c'est vrai, Ghislenghien a changé la donne : désormais, vous êtes devenus les acteurs incontournables de la lutte pour votre devenir institutionnel.

Vous avez bien sûr pensé qu'après ce drame, les changements que vous attendiez seraient rapidement concrétisés. Et je sais combien de

volonté, d'énergie, d'opiniâtreté, certains d'entre vous ont manifestées pour faire aboutir les changements.

Vous êtes impatients. Vous devez savoir que je suis déterminé.

Vous savez certainement tous que le gouvernement fédéral a décidé de réformer la sécurité civile. Cet engagement était inscrit dans l'accord gouvernemental. La catastrophe que nous commémorons aujourd'hui, a accéléré cette réforme. Pourquoi cette réforme ? Non pas parce que les services d'incendie fonctionneraient mal, mais parce que la législation relative aux services de secours, qui date de plus de 40 ans, se devait de s'adapter aux nouveaux défis et risques rencontrés dans une société moderne, afin notamment de permettre aux pompiers d'exécuter leur travail dans de meilleures conditions.

Je vous ai dit que j'étais déterminé. Les activités préparatoires de la réforme de la sécurité civile sont derrière nous. J'entends maintenant mettre en œuvre les conclusions de ce travail préparatoire.

Je ne reviendrai pas sur les travaux de la Commission pour la réforme de la sécurité civile, dite « Commission Paulus » du nom de son président, le gouverneur de la province d'Anvers. J'insiste toutefois sur le fait que ses recommandations ont recueilli l'assentiment des fédérations de pompiers et des villes et communes. En d'autres termes, les premiers piliers de la réforme en préparation ont ainsi été élaborés en concertation avec tous les secteurs concernés.

La semaine dernière, le cabinet restreint du gouvernement a pris acte des recommandations de la commission permettant ainsi la poursuite et l'accélération de la mise en œuvre concertée de cette réforme.

Ceci confirme une nouvelle fois la détermination du gouvernement fédéral, de réformer la législation sur la sécurité civile. Le cabinet restreint m'a demandé d'introduire au parlement, dès le début de la nouvelle année parlementaire, le projet de loi portant réforme de la sécurité civile afin que celui-ci puisse être voté au plus tard au début de 2007. Je mettrai tout en œuvre pour que les arrêtés d'exécution soient rédigés dans les plus brefs délais.

Il va de soi que l'élaboration de la nouvelle législation s'effectuera en étroite collaboration avec les 'gestionnaires' actuels des services d'incendie, à savoir les communes. Celles-ci continueront à former la base de la future structure des services d'incendie. Je réitère mon engagement, et celui du gouvernement fédéral, selon lequel le coût macroéconomique actuel des services d'incendie n'augmentera pas pour les communes. Les coûts supplémentaires seront pris en charge par un financement fédéral. On peut aussi envisager un financement alternatif.

Je voudrais vous rappeler que pendant ces trois dernières années, j'ai développé une politique que j'ai intitulée à deux voies. Ainsi, parallèlement aux travaux préparatoires de la réforme, j'ai tenu à prendre des mesures immédiates d'amélioration des services de secours.

J'ai notamment, durant ce laps de temps, obtenu une augmentation de 50% des moyens fédéraux dédiés à la sécurité civile. Cette augmentation était au demeurant indispensable puisque les services de

secours doivent pouvoir disposer de suffisamment de matériel et de personnel bien formé, de façon à garantir à chaque citoyen le secours le plus adéquat dans les meilleurs délais.

D'autres mesures peuvent être citées dans ce cadre:

- la majoration à 2.850 euros de l'exonération fiscale des rémunérations des volontaires;

- l'instauration d'un système d'indemnisation des membres des services de secours définitivement inaptes ou décédés lors de l'accomplissement d'actes de sauvetage. Je vous informe que l'arrêté royal fixant la procédure d'indemnisation des victimes ou de leurs proches parents est signé. J'espère que les indemnités pour les familles des membres des services de secours décédés à Ghislengien pourront être attribuées dans les meilleurs délais;

- la mise en place d'outils, notamment réglementaires, permettant l'harmonisation des plans d'urgence et d'intervention afin d'améliorer la coordination des interventions et de contrôler d'une manière plus structurée la situation de crise ;

- l'élaboration d'un manuel pour les accidents avec des pipelines, y compris la rédaction de cartes d'action pour le gaz naturel, l'hydrogène, le propylène et l'éthylène ;

- plus d'argent pour la formation des pompiers;

- l'instauration d'un Centre de Connaissance fédéral pour la Sécurité Civile.

En outre, mes services recherchent des solutions à la problématique des volontaires chômeurs. Je veillerai également à davantage d'uniformité

quant aux diverses indemnités de garde et j'envisage de prendre des mesures qui rendront la profession plus attrayante.

Je crois pouvoir dire que toutes ces mesures démontrent ma volonté de revaloriser les services d'incendie et de la protection civile. Les membres des services d'incendie et de la protection civile le méritent d'ailleurs bien, en raison de leur engagement inestimable pour la sécurité de la population.

Mesdames et Messieurs,

La sécurité représente une importante facette de la politique du gouvernement fédéral.

Nous y travaillons, et ce en étroite collaboration avec les représentants des fédérations des pompiers du Nord et du Sud du pays. Je tiens à les remercier de leur engagement et de leurs efforts.

Mesdames et Messieurs,

Les services d'incendie méritent un renouveau. Je veux dès lors, que les services d'incendie bénéficient d'une organisation et de moyens adaptés au 21^{ème} siècle.

Car la sécurité constitue un droit de chaque citoyen. Pour leur participation au maintien de la sécurité de la population, je remercie tous les membres de la sécurité civile, hommes et femmes, de notre pays.